

Arrêté N° MA-ART-2023-272

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, Place de l'Hôtel de Ville, route barrée et interdiction de stationnement, le vendredi 15 décembre de 14h00 à 22h00, Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant le marché de Noël organisé par l'APE de l'école maternelle Daniel Burtin et la nécessité d'assurer la sécurité des piétons, Parvis de l'Hôtel de Ville, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le vendredi 15 décembre de 14h00 à 22h00 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des festivités, la circulation est modifiée autour de la Place de l'Hôtel de Ville à partir de 14h00 jusqu'à 22h00. (voir plan ci-dessous)

1.1 Route barrée

La Place de l'Hôtel de Ville est barrée à partir de la rue d'Harcourt jusqu'à l'intersection rue du Docteur Tillaux et l'intersection rue du Square.

1.2 Interdiction de stationner

Le stationnement est interdit Place de l'Hôtel de Ville.



Article 2 : La commune de Les Monts d'Aunay est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- **L'APE Daniel Burtin.**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 12 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

